



Direction Production Ingénierie
Centre Nucléaire de Production
d'Electricité de Fessenheim

BP 15
68740 FESSENHEIM

T +33 3 89 83 50 00
F +33 3 89 83 50 67

Vos références

Nos références D519011L1099-W00

Interlocuteur Thierry ROSSO (TÉL : +33.3.89.83.50.01, FAX : +33.3.89.83.50.67)

Objet **Votre courrier du 05 août 2011**

AMT / DEZ.	
LANDRATSAMT WALDSHUT	
Eing.: 29. AUG. 2011	(8) 27
<input type="checkbox"/> Kfm. + Rückg.	<input type="checkbox"/> Stellungnahme
<input type="checkbox"/> Rückspr.	<input type="checkbox"/> Behandl. wie bespr.
<input type="checkbox"/> Antwort erw.	<input type="checkbox"/> Z.G.A.

Herr Tilman Bollacher
Landkreis Waldshut
Postanschrift Bahnhofstraße 2-4

D-79761 WALDSHUT-TIENGEN

Fessenheim, le

12 AOUT 2011

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre courrier en date du 05 août 2011 dans lequel vous nous faites part de la motion adoptée.

Je comprends tout à fait le questionnement que peuvent soulever les évènements du Japon et l'accident de Fukushima, pour la population.

Je voudrais toutefois préciser que les centrales de Fukushima et de Fessenheim ne sont pas de même technologie : celle de Fukushima est de type Réacteur à Eau Bouillante (REB, que l'on peut notamment trouver en Suisse et en Allemagne) et celle de Fessenheim de type Réacteur à Eau sous Pression (REP, qui est la filière technique retenue en France).

Toutefois, comme pour tout événement d'ampleur que ce soit en France ou à l'étranger, EDF tirera le retour d'expérience de l'accident de Fukushima.

Par ailleurs, la réglementation française prévoit que chaque installation nucléaire de base soit soumise tous les 10 ans à un ré-examen de sûreté. Cette réglementation s'applique bien sûr à la centrale nucléaire de Fessenheim.

Ce réexamen de sûreté permet :

- De réexaminer les risques et les dispositifs de conception par rapport aux nouvelles technologies et connaissances et aux dernières réglementation.
- D'identifier l'ensemble des travaux à effectuer pour rendre la centrale toujours plus sûre, et de les mettre en œuvre.

C'est le cas notamment du réacteur N°1 de Fessenheim qui a fait l'objet de ces améliorations lors de la 3^{ème} visite décennale qui s'est déroulée du 17 octobre 2009 au 25 mars 2010 et du réacteur N° 2, actuellement en visite décennale depuis le 16 avril 2011.

C'est sur la base de ce réexamen validé lors des visites décennales que l'Autorité de Sûreté Nucléaire française se prononce sur la poursuite d'exploitation.

Enfin, comme l'a annoncé le Premier Ministre français, Monsieur FILLON, une revue portant sur les risques de séisme, d'inondation, de perte des alimentations électriques, de perte des moyens de refroidissement et l'organisation permettant de faire face aux situations accidentelles est menée au 2^{ème} semestre 2011 sur l'ensemble des réacteurs EDF et donc sur ceux de Fessenheim.

Les modalités de cette évaluation complémentaire de sûreté ont été définies par l'Autorité de Sûreté Nucléaire.

Si vous le souhaitez, c'est avec plaisir que je vous invite à un échange et une visite de la centrale nucléaire de Fessenheim. Je vous invite à prendre contact avec Madame MUTSCHLER (téléphone : +33.3.89.83.52.61 - e-mail christelle.mutschler@edf.fr) pour l'organisation de cette rencontre.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de ma haute considération.

Thierry ROSSO

Directeur du CNPE de Fessenheim

